

# COMITÉ SYNDICAL DU SIAEP DU BAS LIVRADOIS

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 07 DÉCEMBRE 2022 à 19h00

Le 07 Décembre 2022 à 19 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à Auzelles, sous la présidence de Mme Marie Laure NUNES.

Date de convocation du Comité Syndical : le 24 Novembre 2022.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Comité Syndical, elle présente les excuses des délégués absents, remercie les délégués présents, les vice-présidents, le personnel du syndicat et Mr BARRAND Bernard (Ingénieur), de leur présence.

**Présents** : Mmes et Mrs NUNES Marie Laure - ROSSI Emilie - DUGNAS Sébastien - FAURIAT Jonathan - COSTILHES Alain - DAILHOUX Éric - DESMARET Jean Luc - HEUX Christian - MEUNIER Jean Philippe - REDON Michel - PIALOUX Yves - PAGES Patrice - MONTI Christian - MAISTRELLO Bruno - VIENNE Sylvie - COUPAT Mickaël - POINTUD Serge - CHAMPEIX Sébastien - BERTRIX Bernard - BRUT Jérôme - CHALARON Nicolas - JUILLES Anne Sophie - RODARIE Stéphane

**Représentée** : Mme MARSEILLES Françoise par COSTILHES Alain

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 23

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de membres votants : 24

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte, désigne Mr DAILHOUX Eric, secrétaire, et invite l'Assemblée à examiner l'ordre du jour suivant.

## **ORDRE DU JOUR**

### I - Approbation du compte rendu de la séance précédente

### II - Travaux

- 1) Le point sur les travaux
- 2) Achat de terrain

### III – Elections

- 1) Délégation de fonction du Conseil Syndical à la Présidente

### IV - Personnel

- 1) Tableau des effectifs
- 2) Renouvellement de la convention « Assistance Retraite »
- 3) Embauche d'un agent en contrat à durée déterminée
- 4) Embauche d'un agent titulaire

### V - Finances

- 1) Situation financière
- 2) Durée d'amortissements
- 3) Fixation du tarif des interventions du Syndicat en 2023
- 4) Fixation du tarif de vente de l'eau aux autres collectivités
- 5) Bail de la Garde
- 6) Admission en non valeurs

### VI - Questions diverses

- 1) Dénonciation de la convention avec la commune de Condat les Montboissier
- 2) Programme de travaux 2023 - 2024
- 3) Encarts sur les bulletins communaux
- 4) Véhicule Land Rover
- 5) Matériel de débroussaillage
- 6) Réunion du Syndicat Départemental
- 7) Site internet et logo

## I - PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JUIN 2022

Il est approuvé à l'unanimité sans observation.

## II - TRAVAUX

### 1 - Le point sur les travaux

*Mme la Présidente donne la parole à Mr BARRAND :*

- Pour le programme de travaux 2020 - 2021 concernant la réalisation de travaux de renouvellement de réseau du village de la Roche au Bourg de Brousse et la suppression du réservoir de Brousse, les travaux se sont terminés en début d'année. À propos des travaux de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable (canalisations) entre le réservoir des Gruns et le village de Fraisse sur la commune de Domaize, les travaux se sont terminés en septembre 2022.
- Pour le second programme de travaux 2020 - 2021 relatif aux périmètres de protection des captages « Communaux de la Fontanne », les travaux sont terminés depuis un mois. La réception des travaux n'a pas encore été réalisée.
- Le programme 2021-2022 concerne la 4<sup>ème</sup> et dernière tranche de travaux de périmètres de protection. L'entreprise Dumeil a été retenue, mais n'a pas commencé les travaux, car les sources n'ont pas beaucoup d'eau. Les travaux devraient commencer au printemps, s'il pleut.

*Mr HEUX :*

Pour le chemin de Chabreyras, le conseil municipal a délibéré. C'est parti à la préfecture, il y a deux mois d'affichage. Ensuite, on pourra faire un acte administratif.

*Mme La Présidente :*

Sur la commune de Cunlhat, l'achat du terrain « Joubert » avec la commune de Cunlhat a été signé en juillet 2022.

### 2 - Achat de terrain

*Mme La Présidente :*

Nous sommes un peu à l'étroit dans les locaux du syndicat. Si celui - ci achète du matériel de débroussaillage, il faudra le mettre à l'abri. Le syndicat a l'opportunité d'acheter un terrain qui se trouve juste en dessous de la station de traitement d'Auzelles, pour cela il faut prendre une délibération.

Madame la Présidente expose au Comité Syndical qu'afin de réaliser une construction d'un bâtiment technique, il est nécessaire pour le Syndicat d'acquérir la parcelle cadastrée BC 134 au bourg de la commune d'Auzelles de 85 a 50 ca, appartenant à Mme LAROCHE Patricia demeurant 9 Rue des Gras commune de Clermont Ferrand.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité décide d'acquérir la parcelle BC 134 appartenant à Mme LAROCHE Patricia demeurant 9 Rue des Gras commune Clermont Ferrand, au prix de 3 000.00 € TTC, décide que le Siaep prendra en charge les frais de notaire et autorise Madame la Présidente à signer tous les documents nécessaires.

*Mme La Présidente :*

Sur le plan cadastral, on voit qu'il y a une petite parcelle cadastrée BC 133, qui fait le coin. On va se renseigner à qui appartient ce terrain pour peut-être pouvoir l'acheter. A Auzelles, c'est un PLUI, je me suis renseignée pour les collectivités, nous pouvons construire un bâtiment. Il y a l'eau et l'électricité en limite de propriété et nous avons consulté la DDE.

*Mr HEUX :*

Va-t-on avoir des problèmes avec la SAFER pour les paysans ?

*Mme La Présidente :*

Il se peut que la SAFER intervienne.

*Mr CHASSAING :*

Ce terrain n'est pas exploiter depuis 4/5 ans.

### **III – ELECTIONS**

#### **1 - Délégation de fonction du Conseil Syndical à la Présidente**

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-17, L.2122-22, L. 5211-1, L. 5211-2 et L.5211-10 lui donne la possibilité de lui déléguer, pour la durée de son mandat, certaines attributions de cette Assemblée.

Dans un souci de favoriser une bonne administration syndicale et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame la Présidente, les délégations suivantes :

de décider de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

### **IV - PERSONNEL**

#### **1 - Tableau des effectifs**

Madame la Présidente informe le Comité qu'il lui appartient de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services.

Suite à la mise en disponibilité d'un agent et l'embauche d'un nouvel agent, un poste d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe a été créé.

Suite à l'avancement de grade d'un agent par ancienneté, un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe a été créé.

Madame la Présidente propose à l'Assemblée d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadre d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	3	0
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	0
Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	2	0
TOTAL		7	6	0

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

## 2 - Renouvellement de la convention « Assistance Retraite »

Madame la Présidente rappelle qu'une première convention a été signée avec le service « Assistance Retraites » du Centre de Gestion au 1<sup>er</sup> Janvier 2015, qu'elle a déjà été renouvelée 2 fois et doit être de nouveau renouvelée au 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Celle-ci prendra donc effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.

Ce service est facturé 150 Euros par an, pour une collectivité comptant de 5 à 9 agents, mais pourra être révisé par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion au cours de ces 3 années.

La collectivité ou le Centre de Gestion, peut, au cours de ces 3 années, résilier cette convention, sous certaines conditions.

Toute collectivité qui déciderait de ne pas signer celle - ci sera tenue d'instruire elle - même les dossiers de ses agents et d'en assurer le suivi.

## 3 - Embauche d'un agent en Contrat à Durée Déterminée

Madame la Présidente expose au Comité Syndical la nécessité de recruter un nouvel agent pour la filière technique, non permanent, suite à un accroissement temporaire d'activité.

En effet, le syndicat a besoin de quelqu'un pour relever les compteurs d'eau pour une période d'environ 6 mois.

Elle propose de recruter un adjoint technique territorial contractuel, pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2023 jusqu'au 31 Août 2023, renouvelable si nécessaire, sur un emploi non permanent à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité accepte la proposition ci - dessus et autorise Mme la Présidente à signer tout acte se rapportant à la présente décision.

## 4 - Embauche d'un agent titulaire

Madame la Présidente expose au Comité Syndical, la nécessité de recruter un nouvel agent pour la filière technique, permanent, suite à un accroissement d'activité, sur un emploi permanent à temps complet, pour une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2022.

Le nouvel agent sera chargé d'assurer l'ensemble des tâches du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité autorise Madame la Présidente à créer à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2023, un emploi d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe ou de 1<sup>ère</sup> classe de catégorie C à temps complet pour exercer les fonction d'agents de service des eaux, à procéder au recrutement de cet agent d'une durée hebdomadaire de 35 heures et à signer tout acte se rapportant à la présente décision.

# V - FINANCES

## 1 - Situation financière

Madame la Présidente fait lecture au Comité Syndical de la situation financière au 02/12/2022.

Pour le fonctionnement, le montant des dépenses s'élève à 821 739.72 €, celui des recettes à 1 894 693.02 €, dont un excédent de 773 110.71 €. (Budgétisé 1 722 000.00 €)

Pour l'investissement, le montant des dépenses s'élève à 376 141.97 €, celui des recettes à 955 553.47 € dont 730 829.74 € d'excédent. (Budgétisé 1 806 000.00 €)

*Mme JUILLES :*

Quels sont les deltas ?

*La secrétaire :*

Ce sont les excédents et les amortissements.

*Mr Dugnas :*

Quel était le montant des dépenses de fonctionnement l'année dernière à la même époque ?

*La secrétaire :*

Au 9 Décembre 2021, les dépenses de fonctionnement étaient de : 778 762.97 €

## 2 - Durée d'amortissement

Madame la Présidente informe le Comité Syndical de la nécessité de mettre à jour la durée des amortissements des biens du Syndicat.

Elle propose d'amortir :

- les frais d'études sur une durée de 5 ans
- les agencements et aménagements de terrains bâtis sur une durée de 20 ans
- les agencements et aménagements de terrains nus sur une durée de 20 ans
- les agencements et aménagements d'autres terrains sur une durée de 20 ans
- les bâtiments (autres constructions) sur une durée de 50 ans
- les réseaux d'adduction d'eau, service de distribution d'eau et matériel spécifique d'exploitation sur une durée de 50 ans
- le matériel, l'outillage technique sur une durée de 10 ans
- les matériels de transport sur une durée de 5 ans
- les matériels de bureau sur une durée de 10 ans
- les matériels informatiques sur une durée de 5 ans

En ce qui concerne l'amortissement des subventions, il se fait au même rythme que l'amortissement du bien le concernant.

Le Comité à l'unanimité, accepte d'amortir les biens du Syndicat suivant les propositions ci-dessus.

## 3 - Fixation du tarif des interventions du Syndicat en 2023

Madame la Présidente demande au Comité Syndical de fixer pour 2023 le tarif des différentes interventions du Syndicat à la charge d'abonnés ou de tiers.

Après délibération, le Comité, à l'unanimité, fixe le tarif hors taxes à appliquer en 2023 :

**REMISE EN ETAT DU RESEAU ENDOMMAGE PAR DES ABONNES OU DES TIERS**

- Forfait déplacement et une heure de main d'oeuvre 65.00 €
  - Main d'œuvre horaire au - delà du forfait 34.00 €
- Fournitures utilisées : prix de revient au jour de la pose*

**FOURNITURE ET POSE DE BRANCHEMENTS NOUVEAUX**

(dans la fouille ouverte par le demandeur)

- Forfait englobant la fourniture et la pose du dispositif de branchement, du compteur avec robinet d'arrêt et de purge avec 5 m de P.E.

Pour compteur D.N. 15 et D.N. 20 500.00 €

Pour compteur D.N. 25, D.N. 32 à D.N. 40 et plus 760.00 €

*Au-delà des 5 m, le coût de la conduite, des pièces nécessaires à l'exécution du branchement et de la main d'œuvre est pris en charge par le S.I.A.E.P. du Bas Livradois jusqu'à concurrence de 500.00 € H.T., hors forfait*

- Regard traditionnel pour compteur Type 15 P avec isolation 235.00 €
- Regard Isopact ou Isocyl pour compteur P.E. 25 couvercle en fonte avec isolation 235.00 €
- Col de cygne 45.00 €

**REPLACEMENT DE COMPTEURS GELES OU DETERIORES ET PLAQUES POUR REGARDS**

- Compteurs Ø 15 mm (prix de revient au 01/01/2022) 60.00 €
- Compteurs Ø 20 mm (prix de revient au 01/01/2022) 64.00 €
- Forfait déplacement et une heure de main d'œuvre 65.00 €
- Fourniture d'une plaque pour regard 50.00 €

**REOUVERTURE DE BRANCHEMENT RESILIE PAR L'ABONNÉ OU LE SYNDICAT**

- Si le branchement est en bon état de fonctionnement : forfait pour déplacement, main d'œuvre et droit de réouverture 120.00 €
- Si le branchement est détérioré, donc à refaire, en plus du coût de la réouverture, les pièces seront facturées au prix de revient au jour de la pose

**FERMETURE ET REOUVERTURE DE VANNE DE BRANCHEMENT INDIVIDUEL SUR DEMANDE DE L'ABONNÉ**

Redevance forfaitaire à chaque intervention 15.00 €

**UTILISATION DE LA MINIPELLE**

- Utilisation avec chauffeur lors d'interventions pour modifications de branchements ou réparations à la charge d'abonnés (tarif horaire) 65.00 €

#### 4 - Fixation du tarif de vente de l'eau aux autres collectivités

##### ➤ SIAEP Rive Gauche de la Dore

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que le prix de l'eau cédée au Syndicat Rive Gauche de la Dore est fixé par une convention pour utilisation commune d'ouvrages d'adduction d'eau potable et pour cession d'eau potable réciproque, établie en Octobre 2014.

Pour l'année 2023, le prix de l'eau vendue au Syndicat Rive Gauche de la Dore suit la même variation en valeur absolue que le prix au m<sup>3</sup> payé par les abonnés du S.I.A.E.P. du Bas Livradois.

Pour l'année 2023, le prix de vente de l'eau aux abonnés ayant augmenté de 0.02 €, le prix de vente de l'eau au Syndicat Rive Gauche de la Dore augmentera donc de 0.02 €.

Le Comité décide, après délibération, de fixer le prix de l'eau cédée au Syndicat Rive Gauche de la Dore en 2023 à 0,72 € HT, le mètre cube.

##### ➤ Commune de CONDAT les MONTBOISSIER

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que le prix de vente de l'eau à la commune de Condat les Montboissier est fixé par une convention établie le 03 Février 2005.

Celle - ci expose que le prix de l'eau traitée vendue à la commune de Condat les Montboissier est fixé de la façon suivante :

$P = 0.5 \times PV$  abonné où P est le prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau à la commune de Condat les Montboissier et PV abonné est la part variable hors taxe payée par les abonnés du S.I.A.E.P. du Bas - Livradois, auquel s'ajoute la T.V.A.

Ainsi, pour l'année 2023 le prix de l'eau vendue à la commune de Condat les Montboissier sera :  $P = 0.5 \times 1.34$  soit 0.67 € le m<sup>3</sup>.

Le Comité décide, après délibération, de fixer le prix de l'eau cédée à la commune de Condat les Montboissier en 2023 à 0,67 € HT, le mètre cube.

##### ➤ SIAEP de la Faye

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que le prix de vente de l'eau cédée au SIAEP de la Faye est fixé par une convention établie le 27 Novembre 2018.

Celle - ci expose que le prix de l'eau traitée vendue au SIAEP de la Faye est fixé de la façon suivante :

Le prix de l'eau vendue au SIAEP de la Faye sera le même que celui fixé par le SIAEP de la Faye aux collectivités non membres de sa structure auxquelles il vend de l'eau et il évoluera dans les mêmes conditions.

Ainsi, pour l'année 2023, le prix de l'eau vendue au SIAEP de la Faye sera de 1.07 € HT le m<sup>3</sup>.

Après délibération, le Comité décide de fixer le prix de l'eau cédée au SIAEP de la Faye en 2023 à 1.07 € HT, le mètre cube.

#### 5 - Bail de la Garde

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que le loyer du site de la Garde sur la commune de Saint Jean des Ollières où est implanté un relais de radio téléphone du Centre Hospitalier d'Issoire évolue chaque année dans les mêmes proportions que l'indice national des prix de la construction du 1<sup>er</sup> trimestre.

Que l'indice du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 était de 1 822 et que celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2022 est de 1 948. Qu'en conséquence, le pourcentage à augmenter de 6.92 %.

Elle demande de bien vouloir fixer le loyer au 1<sup>er</sup> Octobre 2022.



Après délibération, le Comité, à l'unanimité, décide de fixer le loyer 1<sup>er</sup> Octobre 2022 au 30 Septembre 2023 à 378.59 Euros hors taxes.

#### 6 - Admission en non valeurs

Madame la Présidente donne connaissance au Comité Syndical de l'état de créances irrécouvrables dressé par Monsieur le Receveur Syndical et s'élevant à 1 321.96 € TTC.

Il s'agit de :

Exercice	Nom et Prénoms	Somme	Motifs
2019	BOYER Jules	45.37	Poursuite sans effet
2020	BOYER Jules	62.35	Poursuite sans effet
2013	CHERFILS Paulette succession	27.03	Poursuite sans effet
2014	CHERFILS Paulette succession	4.36	Poursuite sans effet
2015	CHERFILS Paulette succession	42.20	Poursuite sans effet
2021	HAVENNE Mickael	74.92	Poursuite sans effet
2019	JOLY Martine	112.96	Poursuite sans effet
2020	JOLY Martine	48.00	Poursuite sans effet
2021	JOLY Martine	47.48	Poursuite sans effet
2020	MARTIN Nicole	0.09	Poursuite sans effet
2020	PILAT Roger Succession	46.42	Poursuite sans effet
2021	PILAT Roger Succession	47.48	Poursuite sans effet
2011	POIZAT épouse CHATAGN	331.17	Poursuite sans effet
2012	POIZAT épouse CHATAGN	431.08	Poursuite sans effet
2020	TRUCHARD Angélique	1.05	RAR inférieur au seuil de poursuites

Elle lui propose d'admettre en non-valeur ces redevances.

Le Comité, à l'unanimité, considérant que le recouvrement de ces redevances n'est pas possible en raison des motifs invoqués par Monsieur le Receveur Syndical, décide de les admettre en non-valeur à l'Article 6541 du budget.

*Mr DAILHOUX :*

La perception a fait un gros travail de recouvrement.

#### 7 - Vente du véhicule Fiat

Madame la Présidente expose au Comité Syndical qu'au cours de l'année, des véhicules ont été achetés pour les besoins des services. Le syndicat procède ponctuellement à la vente de ses biens. La vente est organisée par ses soins.

Elle propose au Comité Syndical de vendre le véhicule Fiat Panda, immatriculé DM-324-NF pour un montant de 6 833.33 € HT, soit 8 200.00 € TTC.

Après une réorganisation de service, ce véhicule n'est plus nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à procéder à la vente du véhicule ci-dessus désigné pour un montant de 6 833.33 € HT, soit 8 200.00 € TTC, à encaisser la somme à l'article 775 du budget et à signer tous les actes relatifs à cette vente.

## VI - QUESTIONS DIVERSES

### 1 - Dénonciation de la convention avec la commune de Condat les Montboissier

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical qu'elle a rencontré avec Mr DUGNAS, les représentants de la commune de Condat les Montboissier pour une première approche autour de la compétence eau. Elle en a profité pour les prévenir que le syndicat allait dénoncer la convention de vente d'eau que l'on a en commun. Cette convention avait été établie en 2005, reconduite tacitement en 2015 et arrive à échéance en 2025 avec un préavis de deux ans. Le prix de vente de l'eau étant très bas, 0.67 € le m<sup>3</sup> pour 2023.

Madame La Présidente indique que pour l'année prochaine, nous allons essayer de calculer le prix de revient au m<sup>3</sup>. Il y a actuellement 10% de l'eau qui sort de la station de traitement de Labat que l'on vend à la commune de Condat.

*Mr DUGNAS :*

Lorsque nous les avons rencontrés, ils n'étaient pas du tout conscients de la reprise de compétence de l'eau et de l'assainissement par la communauté de commune ALF. Peut être qu'ils ont évolué dans leurs raisonnements.

*Mr HEUX :*

Lorsque tu écoutes Eric DUBOUGNOUX, tu comprends que ce n'est pas encore fait.

*Mr DUGNAS :*

Oui, ils veulent faire des propositions. Mais il y a peu de chance que cela arrive. C'est louable de faire de propositions de lois, mais de là où elles passent, c'est autre chose.

*La secrétaire :*

Si cela ne se fait pas, alors que deviendra-t-il des communautés de communes qui ont prises cette compétence ?

*Mr DUGNAS :*

Ce n'est pas possible, ce serait ingérable. Actuellement, ce n'est pas facultatif mais dérogatoire.

*Mme la Présidente :*

Il y a aussi la possibilité pour le syndicat de grandir et d'accueillir de nouvelles communes.

### 2 - Programme de travaux 2023 - 2024

*Mr CHASSAING et Mr BARRAND :*

En 1<sup>er</sup> lot : Il s'agit de travaux sur la commune de Cunlhat.

Une première partie concerne le remplacement de canalisations en vieille fonte sur la route de la Chapelle, usées, fuyardes, bouchées, qui seraient remplacées par du PVC DN 125, sur environ 500ml. Le coût estimé des travaux est de 180 000.00 € environ.

Ces travaux se situent sur une route départementale, la réfection devra se faire avec du grave bitume et de l'enrobé.

En deuxième partie, environ 380ml de PVC pourraient être changés à l'intérieur du village de Viillard, où ont été découverts des branchements en plomb : en effet, le plomb a été supprimé à l'intérieur des maisons, mais pas sur la partie enterrée entre la conduite et l'intérieur de la maison, ce qui fait que les agents du Siaep ne savaient pas qu'il y avait du plomb à cet endroit. Le coût de ces travaux estimé s'élève à 125 000.00€.

Des travaux pourraient éventuellement être envisagés par la commune de Cunlhat en même temps que les nôtres, si celle-ci souhaite faire évoluer ses réseaux.

En 2<sup>ème</sup> lot : Redéfinir le système de télégestion avec de nouveaux points de télégestion, pour optimiser le découpage des secteurs, afin de faciliter la surveillance du réseau et faciliter les recherches de fuites, surtout sur le bas du syndicat.

Il faudrait supprimer les lignes téléphoniques car il y a beaucoup de problèmes, on capte mal et anticiper l'arrêt des lignes analogiques.

Avec le système en radio que l'on a déjà sur quelques sites, le fonctionnement est meilleur : liaisons intersites entre stations de traitement et de pompage, remontée permanente des données sur le poste de télégestion.

Ce sont trois nouveaux regards et huit nouveaux réservoirs qui seraient sous télésurveillance pour un coût estimé de 133 000.00€.

En créant de nouveaux points de surveillance, on peut espérer une subvention du Conseil Général et potentiellement de l'Agence de l'eau.

### 3 - Encarts sur les bulletins communaux

Madame la Présidente indique que nous avons envoyé à toutes les mairies un petit encart pour une diffusion assez large aux administrés que voici :

Suite à la recrudescence de personnes qui achètent ou qui vendent sans nous prévenir, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous consacrer un petit encart dans vos bulletins communaux.

Ci-dessous un modèle que vous pouvez modifier à votre guise. Merci de votre aide.

En cas d'achat ou de vente d'un terrain ou d'un bien immobilier alimenté en eau potable, merci de prévenir le SIAEP du Bas Livradois fournisseur de notre commune.

Soit par téléphone au 04.73.72.20.72

Soit par mail : [syndicatbaslivradois@orange.fr](mailto:syndicatbaslivradois@orange.fr)

Merci

### 4 - Véhicule Land Rover

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical l'accident survenu sur le véhicule Land Rover. Il est réparé en partie, mais la caisse n'a pas pu être terminée, car elle est en aluminium et les pièces sont indisponibles. Une commande est en cours, la fabrication des pièces se fait en Angleterre.

### 5 - Matériel de débroussaillage

Madame la Présidente indique que le syndicat a demandé des devis pour effectuer le débroussaillage des PPI pour une entreprise extérieure. Ces devis sont de l'ordre de 40 000.00€ - 45 000.00€ par an.

Madame la Présidente explique au comité syndical que les agents techniques et le bureau travaillent pour trouver le matériel adéquat pour ce genre de travaux en rapport avec les exigences des terrains qui sont en pente et souvent humides. Il faut un engin avec des chenilles. Il faudra également investir dans un véhicule et dans une remorque.

Madame la Présidente expose qu'à la réunion de bureau, l'idée de prendre du matériel de location a été émise dans un premier temps, afin de voir ce qui pourrait le mieux convenir.

Madame la Présidente indique que si quelqu'un a des idées, elles sont les bienvenues.

Mr FAURIAT :

Je vous ai envoyé une photo d'un tracteur avec un bras et un broyeur comme sur les talus d'autoroutes.

Mr COUPAT :

Et une pelle avec un broyeur sur le bras télescopique. Quand tu enlèves la tête du broyeur, il reste le godet pour d'autres travaux.

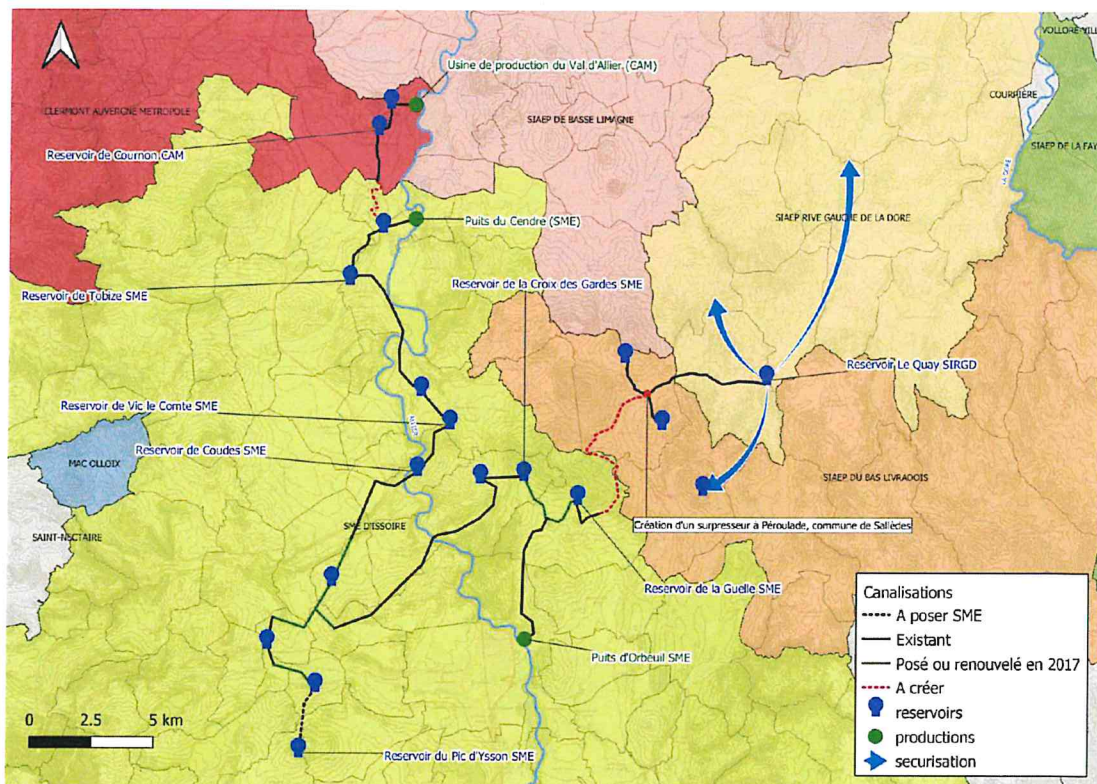
Parce si vous prenez un broyeur type Bobcat ou autre marque, il faut le permis poids lourd.

## 6 - Réunion du Syndicat Départemental

Madame la Présidente explique au Comité Syndical qu'elle a assisté à une réunion avec les représentants du Conseil Départemental et le cabinet ALTEREO, en vue de présenter le futur projet de travaux de l'éventuel Syndicat Départemental.

Concernant le SIAEP du Bas Livradois, les travaux envisagés sont la pose d'une canalisation entre le réservoir de la Guelle qui se situe sur la commune de St Babel et qui est exploité par le SEM d'Issoire et la création d'un surpresseur au lieu-dit Péroulade, commune de Sallèles. Il conviendrait au syndicat de mettre en place un pompage pour faire remonter l'eau jusqu'au réservoir du Quay, que nous avons en commun avec le SIAEP Rive Gauche de la Dore. Les représentants des deux syndicats ne sont pas favorables au fait de faire fonctionner les conduites dans les deux sens car il y a beaucoup de pression.

Plan ci-joint.



Mr CHASSAING :

La solution proposée ne tient pas compte d'une éventuelle pollution de l'Allier. Nous avons déjà le SIAEP Rive Gauche de la Dore qui nous amène de l'eau de l'Allier au réservoir du Quay.

Mr DAILHOUX :

Les techniciens essaient de trouver des ressources en interne, il y a deux pistes à explorer.

Mr DUGNAS :

Concernant le Syndicat Départemental, est ce que ce syndicat est viable, avec un budget automne qui est uniquement alimenté avec les participations de syndicats membres, cela me semble trop flou. Pour le SIAEP du Bas Livradois, il s'agit quand même d'une participation de 70 000.00€ par an alors que s'il y a un projet de sécurisation de la ressource, ce n'est qu'une seule fois ; à réfléchir.

#### 7 - Site internet et logo

Madame la Présidente indique que l'on va changer de logo et qu'un site internet est en cours de création.

Madame la Présidente lève la séance à 21h00, en remerciant les délégués et autres personnes présentes.

Auzelles, le 20 Février 2023

La Présidente



Marie Laure NUNES

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Éric DAILHOUX